

Informations sur les PFAS

Mai 2025

Que sont les PFAS?

PFAS est l'abréviation de «substances per- et polyfluoroalkylées». Le représentant le plus connu est le téflon (Polytétrafluoroéthylène) qui donne aux poêles et casseroles des propriétés antiadhésives. Les PFAS n'existent pas à l'état naturel et sont fabriqués depuis la fin des années 1940. En raison de leurs propriétés hydrophobes, lipophobes et antitaches, mais aussi à cause de leur stabilité biologique, chimique et thermique, ils sont utilisés dans un grand nombre de matériaux et pour de multiples usages. [1]

Les PFAS ne se dégradent que très lentement, c'est pourquoi on les qualifie aussi de «produits chimiques éternels». Ils sont entretemps disséminés dans le monde entier et on peut les déceler dans le sang, l'eau et le sol. Certains PFAS nuisent fortement à la santé des humains et des animaux, aussi parce qu'ils s'accumulent toujours plus dans les chaînes alimentaires. [2] Les experts supposent que pour l'utilisation des PFAS, il existe déjà des alternatives qui peuvent être développées ou que leur emploi n'est pas absolument nécessaire. [3]

La pollution par des PFAS n'est pas liée à la production biologique et n'est pas un thème exclusivement bio. Les producteurs-trices bio sont autant concernés que les producteurs-trices de l'agriculture conventionnelle. La [«Fiche d'information sur les PFAS»](#) de l'Union suisse des paysans donne une vue d'ensemble approfondie avec des aspects pertinents pour les productrices et producteurs.

Que fait-on actuellement en Suisse?

La Suisse a réalisé en 2023 un contrôle de l'eau potable. À cette occasion, on a décelé des PFAS dans la plupart des échantillons, mais les teneurs n'étaient pas supérieures aux valeurs limites suisses et moins de 1 % en-dessus des valeurs limites de l'UE. [4]

À l'image de l'UE, la Suisse a fixé en début 2024 des teneurs maximales pour un choix de PFAS dans les denrées alimentaires animales. Dans ce cadre, le canton de St-Gall a fourni un travail de pionnier en effectuant des analyses de PFAS dans des produits agricoles. Une des conséquences est que l'Association des chimistes cantonaux de Suisse a décidé de réaliser en 2025 une campagne d'analyses des PFAS au niveau suisse dans les denrées alimentaires d'origine animale (viande, poisson et œufs). Il est prévu d'analyser 200 échantillons de poisson, 400 de viande et 300 d'œufs en provenance de Suisse et de l'étranger. [5]

En parallèle, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) introduit une campagne de monitoring du lait et des produits laitiers ainsi que des denrées alimentaires végétales. Toutes ces différentes campagnes doivent permettre d'obtenir une vue d'ensemble de la situation actuelle des PFAS en Suisse. [6]

Quelle est le cadre légal pour les denrées alimentaires et l'eau potable?

Il existe en Suisse pour l'eau potable et certaines denrées alimentaires animales (à l'exception du lait et des produits laitiers) des valeurs limites pour des PFAS choisis (PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS). Pour les denrées alimentaires, cela est réglementé dans l'Ordonnance sur les contaminants (OCont, 817.022.15) et dans l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, 817.022.11) pour l'eau potable.

Tableau récapitulatif des valeurs limites légales pour l'eau potable, la viande (porcs, bovins, volaille) et les œufs [µg/l bzw. µg/kg]

	PFOS (acide perfluoro-octanesulfonique)	PFOA (acide perfluoro-octanoïque)	PFNA (acide perfluoro-nonanoïque)	PFHxS (acide perfluorohexane sulfonique)	Somme PFOS, PFOA, PFNA et PFHxS
Eau potable	0.3	0.3		0.5	
Viande (porcs, bovins, volaille)	0.3	0.8	0.2	0.2	1.3
Œufs	1	0.3	0.7	0.3	1.7

Les teneurs maximales dans les denrées alimentaires correspondent à celles de l'UE (Règlement (UE) 2023/915). Il existe, au niveau européen, des valeurs indicatives supplémentaires pour le lait et les produits laitiers, les champignons sauvages et certaines denrées alimentaires végétales (Recommandation (UE) 2022/1431) et des valeurs limites plus complètes pour l'eau potable.

Qu'est-ce qui se dessine pour l'avenir?

Les valeurs limites de l'UE mentionnées ci-dessus devraient être reprises par la Suisse pour le 01.01.2026. Une motion au Conseil des États demande toutefois de les refuser. Elle exige de définir des mesures supplémentaires pour soutenir les entreprises agricoles qui produisent des denrées alimentaires avec des teneurs en PFAS supérieures aux limites légales en vigueur.

Aussi bien au niveau de l'UE que de la Suisse des projets sont en cours afin de déterminer la pollution de l'environnement et des denrées alimentaires, pour des mesures de minimisation des contaminations et pour développer des produits de substitution potentiels. On peut partir du principe que les valeurs limites légales seront étendues et renforcées et que l'emploi des PFAS deviendra de plus en plus restreint. Pour clarifier la question si un plan d'action est nécessaire, l'OFEV annonce un rapport en réponse au postulat pour la fin 2025. [6]

Selon ses propres indications, l'OSAV a les objectifs à court terme suivants [7]:

- «La mise en place d'une procédure uniforme et claire pour appliquer la législation sur les denrées alimentaires donne des repères aux entreprises et à l'ensemble de la société.»
- «Les teneurs maximales sont fixées de manière à ce que les produits avec les teneurs les plus élevées ne puissent pas être mis sur le marché. D'un point de vue de la santé, ces valeurs devraient être encore plus basses. Mais pour les contaminants de l'environnement, il faut viser des objectifs atteignables pour la définition des teneurs maximales, sans quoi certains produits ne seraient plus disponibles.»

Qui peut être concerné?

Comme le montrent des analyses d'eaux et de sols, on trouve des PFAS partout dans le monde. Les productrices peuvent clarifier s'il existe un risque accru dans leur ferme. Comme base pour une telle vérification, il peut être utile d'établir une carte de l'entreprise avec toutes les sources de production.

Quelles sont les sources potentielles de contamination?

Produits végétaux

Les produits végétaux peuvent absorber des PFAS par le biais d'eaux ou des sols contaminés (aussi dans les environs proches de la zone de production). Les causes peuvent être:

Sols

- Feux / incendies: pulvérisation de mousse d'extinction ou combustion de déchets
- Exercices militaires, événements sportifs ou toute autre manifestation de grande envergure
- Ski
- Épandage de boues d'épuration dans le passé
- Compost
- Site de décharge dans le passé
- Résidus de produits phytosanitaires d'une exploitation conventionnelle par le passé
- Contamination par des activités industrielles (via l'air ou l'eau): industrie métallurgique, industrie textile, nettoyage chimique, industrie des semi-conducteurs, industrie du papier et du carton, industrie chimique

Eau

Il faut prendre en compte toutes les sources d'eau et leurs écoulements: eau de pluie, eau de source, eau d'irrigation

- Les causes au niveau des sols s'appliquent de manière semblable aussi à la contamination de l'eau
- Conduites d'eau composées de matériaux inhabituels

Produits animaux

Les contaminations de produits animaux sont souvent dues à des contaminations du fourrage, de l'eau d'abreuvement, éventuellement des bâtiments ou d'autres fournitures utilisées.

Fourrages

- De sa propre production (voir Produits végétaux)
- Fourrages achetés
- Compléments alimentaires, concentrés

Eau d'abreuvement

- Voir Eau

Bâtiments

- Feux / incendies : pulvérisation de mousse d'extinction ou combustion de matériaux critiques
- Matériaux traités avec des produits ignifuges
- Stockage de fourrages

Consommables

- Chaussures de travail, gants
- Usures des pneus
- Lubrifiants ou produits d'imprégnation utilisés

Cette liste n'a aucune prétention d'exhaustivité et elle est régulièrement complétée sur la base des analyses en cours et des nouvelles connaissances. Elle peut fournir une première indication pour déterminer s'il y a des sources de contamination critiques dans l'entreprise agricole. [7]

Vous trouverez davantage d'information et de l'aide ici:

Les laboratoires cantonaux publient en général les résultats des leurs campagnes d'analyses. Ceux-ci peuvent être consultés sur les pages correspondantes. Les analyses les plus récentes concernent principalement l'eau potable, les poissons et les sols. [8] Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre, l'exécution et les aides spécifiques au canton, nous vous conseillons de vous adresser à votre laboratoire cantonal.

Informations détaillées: [PFAS im Kanton St.Gallen | sg.ch](#) (DE)

Pollution des sols en Suisse: [Schweizer Böden erstmals auf umweltschädliche PFAS untersucht | ZHAW Life Sciences und Facility Management](#) (DE)

Pollutions des eaux souterraines en Suisse: PFAS

Fiche d'information de l'Union suisse des paysans: «Fiche d'information sur les PFAS»

Vous pouvez aussi vous adresser au secrétariat de Bio Suisse si vous avez des questions (residues@bio-suisse.ch). Merci de nous annoncer aussi les cas positifs de PFAS. Cela ne constitue pour vous pas une violation de la protection des données. Bio Suisse peut ainsi obtenir une vue d'ensemble des fermes Bourgeon concernées par une contamination de PFAS.

Sources

[1] BMUV, état au 19.07.2024. Per- und polyfluorierte Chemikalien (PFAS) (DE).

[2] Wikipedia (2025): [Per- und polyfluorierte Alkylverbindungen](#), Wikipedia.org, dernier accès 11.04.2025 (DE)

[3] Scheringer, M: *PFAS – Ubiquitär und unheimlich*, Lebensmitteltag 2025, Luzern (10.04.2025). (DE)

[4] Office fédéral de l'environnement (2024): *PFAS*, bafu.admin.ch, dernier accès 11.04.2025

[5] Breitenmoser, A.: *VKCS – zwischen den Buchstaben des Gesetzes und dem gesunden Menschenverstand*, Lebensmitteltag 2025, Luzern (10.04.2025) (DE)

[6] Office fédéral de l'environnement (2025): PFAS Actions en cours pour protéger la santé humaine et l'environnement, entretien avec les médias (18.02.2025)

[7] Speiser, B. & Gasser, O.: document interne du FiBL

[8] VKCS (2025): *Votre point de contact en cas de questions*, kantonschemiker.ch, dernier accès 11.04.2025